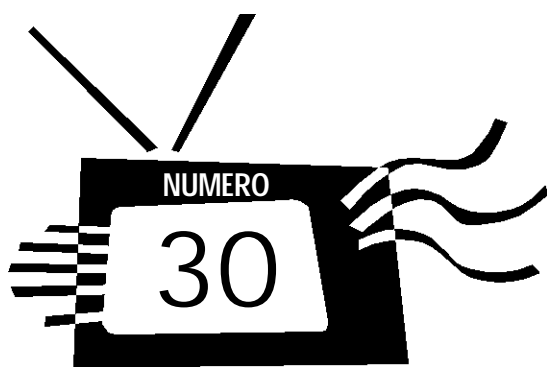


# COMMENT TÉLEZ-VOUS ?

Editeur responsable : Benoit Goossens



20 FÉVRIER 1997

Bureau de dépôt

Bruxelles 5 à 1050 Bruxelles

Périodique mensuel de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.)

ATA a.s.b.l. • Rue Américaine, 106 - 1050 BRUXELLES

Tél. : 02/ 539 19 79 (du lundi au vendredi de 10H à 13H) • FAX : 02/ 539 19 79.



Une association flamande mène des actions anti-pub (VOIR PAGE 10)  
Un administrateur de la RTBF veut faire le ménage de la publicité (VOIR PAGE 11)

## Flagrant délit

# PRESSION POLITIQUE AU JT

Le 27 janvier dernier, Philippe Busquin, Président du Parti Socialiste, était interviewé pendant près de sept minutes par Alain Gerlache au JT de 19H30 de la RTBF

Le Président du parti le plus influent en Communauté Française a exprimé deux types de propos inadmissibles en ce qui concerne le respect de la liberté des médias.

### EXTRAIT

- Alain Gerlache : Vous dites qu'à l'issue de l'Affaire Dassault, qu'à l'issue d'un procès éventuel, les coupables ou les condamnés seront exclus du Parti. Mais cela n'a pas été le cas, par exemple, lors de l'affaire Inusop ?

- le Président Philippe Busquin : Mais vous voulez ne plus avoir d'Administrateur Général ?

- A.G. : Je ne parle pas de cela mais je parle des responsables du Parti Socialiste. Je parle en général. Je vous pose la question...

- P.B. : Mais je pense qu'en cette matière, il n'a pas été question de faire d'exclusions...

- A.G. : Je prends, par exemple, un Guy Coëme qui est toujours au bureau (du parti), alors que...

- P.B. : Je crois que maintenant nous demandons qu'il y ait un certain devoir de réserve. C'est aussi une nouvelle volonté. Donc, c'est clair que l'expérience aidant, nous allons pour des règles plus strictes qui sont certainement injustes, hein ! Parce que ce n'est pas toujours très clair la manière dont certains ont été jugés et je pense entre autre pour votre Administrateur Général... En ce qui concerne le fond de la question, ce que nous voulons dire, c'est que nous ne voulons pas toujours que, lorsque nous venons à la télévision, nous soyons interpellé ! Cette génération sous ma présidence qui n'a rien à voir avec ces faits antérieurs... Nous voulons pouvoir parler des travailleurs de Clabecq ou de Boël, de l'équilibre de l'assurance maladie invalidité, de la réforme de la justice, de la réforme Nihoul (sic)... Et donc, nous vous demandons simplement d'aller poser ces questions-là à ceux qui prenaient les décisions à ce moment-là.

### POUR LE JOURNALISME POTICHE ?

Il nous est intolérable de constater que Philippe Busquin, devant près d'un million de téléspectateurs :

- 1° : tente d'intimider le journaliste qui fait son travail d'investigation, en laissant entendre que celui-ci

penserait —ce qui est faux— que son propre patron, Jean-Louis Stalport, devrait démissionner de son poste d'Administrateur Général de la RTBF.

Alain Gerlache pensait à Guy Coëme et non à Jean-Louis Stalport, sachant certainement que ce dernier avait déjà quitté toutes les fonctions qui le liait au PS, au moment de son arrivée à Reyers. Il était, en effet, conseiller régional de Bruxelles, chef de cabinet du Vice-Premier Ministre Guy Coëme et membre de la section socialiste de Molenbeek.

Il est donc fort étonnant de voir un Président de Parti irrité par les questions qu'il doit affronter vouloir mettre fin à l'interview en tentant de faire accréditer que le travailleur de la RTBF qu'il a en face de lui voudrait, en plein JT, remettre en question la légitimité de son propre patron. Nous analyserons cette réaction comme une pression politique sur un journaliste pour tenter de le rendre complaisant.

- 2° : fasse comprendre aux téléspectateurs et au journaliste de la RTBF qu'il convient que le journal télévisé ne lui pose plus des questions qui investiguent sur les pratiques de son parti et propose même une liste de thèmes qu'il conviendrait de traiter !

Benoit GOOSSENS

# Un médiateur pour la RTBF

## L'IDÉE PROGRESSE

La Libre Belgique le rappelle dans son édition du 22 janvier dernier : l'A.T.A. déplore les non-réponses de la RTBF au courrier des téléspectateurs.

Une solution ? Le même quotidien, ce 8 janvier, détaille que dans l'un des 24 amendements proposés par la majorité PS-PSC au nouveau projet de statut de la RTBF actuellement en discussion, il est question "...de suivre mieux les plaintes éventuelles des auditeurs et téléspectateurs". On se demande ce que signifie le "éventuelles" !

L'A.T.A. demande bien davantage. Il ne suffit pas que la RTBF accuse réception des courriers reçus ou réponde en langue de bois. Ce qui arrive parfois, comme le signalent les témoignages d'usagers qui parviennent à notre permanence téléphonique, surtout depuis que notre numéro d'appel est repris à la rubrique 2340 "Radio & Télévision (Diffusion)" des pages saumon de Belgacom.

Il faut mettre en place un service interface indépendant de la RTBF et de ses usagers et donner à celui-ci un pouvoir d'investigation et de poursuite.

Notre demande de création d'un service de médiation (à prévoir dans le texte du décret lui-même et non dans le cahier des charges qui doit

être reconsidéré tous les 4 ans) fait son chemin.

La députée Marie Nagy (ECOLO) a proposé l'amendement suivant : "Le Gouvernement nomme un médiateur chargé d'entendre les avis émis directement par les auditeurs et téléspectateurs et chargé d'adresser au conseil d'administration toute proposition qu'il estime nécessaire. Justification : la relation entre l'entreprise et les téléspectateurs ne peut être qu'améliorée par la nomination d'un médiateur ayant le droit d'interpeller le conseil d'administration".

Nous avons également contacté le PRL qui nous a confirmé que Daniel Ducarme avait l'intention de déposer une proposition d'amendement prochainement sur ce thème qui nous tient à cœur.

Si certaines personnalités PS et PSC se souviennent qu'elles sont membres en règle de cotisation —hé oui !— de la pluraliste A.T.A. et soutiennent sa cause, le droit pour les usagers à être certains qu'ils pourront réellement dialoguer avec la RTBF sera définitivement acquis.

Les prochains travaux en commission concernant l'analyse du projet de décret du statut de la RTBF sont annoncés pour les 11, 18 et 20 mars. Et le vote terminal en séance publique, pour les 20 et 21 mai.

## Interview : Gérard Lovérius

Directeur de la Télévision (RTBF)

- Nous avons appris que c'était à votre demande que le service de presse de la RTBF avait précisé l'heure du démarrage du JT de la mi-journée dans ses communiqués de presse (la météo à 12H45 et le JT à 12H50) et nous pouvons vous en remercier...

- G.L. : Oui, parce que je n'ai jamais eu de problème là-dessus. Pour moi, c'est une mauvaise querelle. Il nous était impossible d'annoncer un JT à 12H50. Sur une campagne d'affiches, vous auriez vu 12H50 ? C'est le JT de la mi-journée. On l'appelle comme on veut ! On n'a jamais caché qu'il était à 12H50. On a annoncé un rendez-vous (1) à 12H45, c'est vrai, parce que publicitairement, on ne pouvait pas faire autrement. On n'a rien à cacher. Il est à 12H50. C'est vrai.

- Avant la recommandation, le nom du JT était le 12H45. Maintenant, quel est le nom de ce JT ?

- G.L. : C'est le JT de la mi-journée.

- Le 4 février dernier, les JT en soirée ont repris un extrait du JT de la mi-journée. En incrustation en haut de l'image, il était mentionné : "extrait du JT de 12H50". Est-ce une erreur ?

- G.L. : J'ai vu cela. Je n'ai pas fait de recommandation particulière au JT. Ils savent ce qu'ils doivent faire... Non, je ne crois pas que c'est une erreur...

- Est-ce que les journalistes pourraient dire "le 12H50" ?

- G.L. : Non. Je crois que cela ne se dit pas. Cela ne se met pas en bouche. Ce n'est pas une formule. A la limite, pour moi, c'est le JT de midi. Vous me direz : il n'est pas à midi mais à 12H50...

- Savez-vous que sur le télétexte, l'heure du JT n'est pas encore aussi précise que l'annonce rectifiée dans les communiqués de presse...

- G.L. : On n'y consacre pas plusieurs lignes. On met donc 12H45 : titres, météo, JT.

- Vous ne pourriez pas rajouter une ligne ?

- G.L. : Pour vous faire plaisir, uniquement ? Les gens ne sont pas dupes. Les gens connaissent bien les heures des rendez-vous...

- Pas pour nous faire plaisir... Pour appliquer la recommandation de la Ministre... Elle demande d'éviter les ambiguïtés !

- G.L. : L'ambiguïté... Il n'y a pas tromperie du téléspectateur. C'est cela ! C'est tout-à-fait clair. Les gens savent très bien qu'à 12H45, il y a des titres qui font environ une minute, il y a un bulletin météo qui fait 3 minutes 30, suivi d'un tout petit écran de publicité et à 12H50, à quinze secondes près, démarre le journal. Il n'y a pas ambiguïté, il n'y a pas tromperie... Pourquoi aurait-on trompé ? Qui ? Et pour quelles raisons ?

(1) : Il s'agit de tout autre chose que d'un "rendez-vous de 12H45". La publicité imprimée notamment pleine page dans les quotidiens titrait en effet : "12H45 : le Ter JT de la journée".

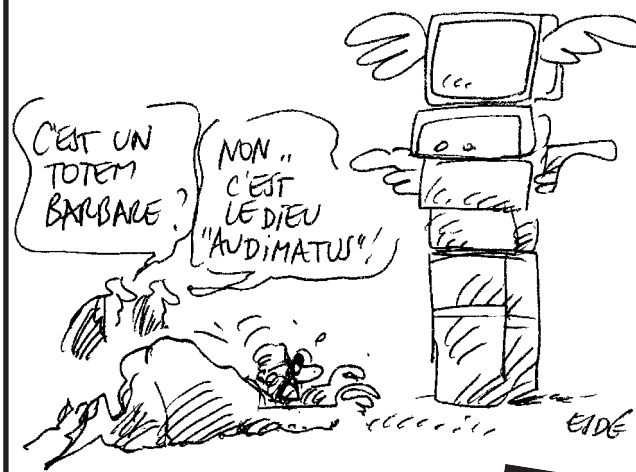
## LES MIDIS DE L'AUDIOVISUEL

La douzième séance des "Midis de l'audiovisuel" se déroulera le **mercredi 26 février** de 12H30 à 14H au Forum de la Fnac Bruxelles, à City 2, Rue Neuve.

## QUE PENSER DE L'AUDIMAT ?

Comment calcule-t-on l'audimat en Belgique ? Est-il représentatif des choix réels des téléspectateurs ? A qui sont destinés ses résultats ? Aux agences de publicité ? Aux programmeurs des chaînes ? Au public ? L'audimétrie, c'est-à-dire le calcul de l'audience, vient d'évoluer fondamentalement dans notre pays : désormais, elle est nationale; le panel s'est développé, la méthodologie a évolué... Au cours de ce douzième Midi de l'Audiovisuel, notre invité expliquera concrètement quels téléspectateurs reçoivent la petite boîte noire et comment sont décodées les informations qu'elles recueillent...

Monsieur Freddy Tacheny, Directeur Général Adjoint et Directeur de Marketing de IP sera interrogé par les représentants de l'Association des Téléspectateurs Actifs (A.T.A.).



**CASSE-CROUTE GRATUIT**

L'entrée est gratuite et une collation sera offerte aux personnes qui annonceront leur venue au plus tard la veille de l'activité, au 02/ 209 22 27.



# Journal de la mi-journée

# BIAISER

# RENFORCE L'AMBIGUITÉ

**L'A.T.A. a mené à bien son travail, à propos de sa plainte concernant le 12H50 de la RTBF (voir Comment Télé-Vous ? n°26, 27, 28 et 29... Ouf!).**

Voici, sous forme de questions, ses conclusions provisoires :

- 1 : La RTBF n'applique pas la recommandation de la Ministre. La RTBF est-elle au-dessus des lois ?
- 2 : A quoi sert la Commission d'Éthique de la Publicité ? Les citoyens doivent-ils faire l'effort de s'adresser à elle lorsqu'ils constatent des irrégularités qui concernent l'usage de la publicité dans les médias ? Perdent-ils leurs temps lorsque celle-ci rend des recommandations qui ne sont pas appliquées...
- 3 : Pourquoi le pouvoir législatif a-t-il créé cette Commission d'Éthique ? Pour faire croire aux citoyens qu'ils disposaient d'un recours pour se faire entendre... et écouter ? Est-ce de la poudre aux yeux ?
- 4 : Nos législateurs préparent la mise en place d'une nouvelle Commission. L'A.T.A. les tient régulièrement au courant de ses mésaventures. En tiendront-ils compte ?

## 100 JOURS

Que s'est-il donc passé, le 4 février dernier ? Ce fut le 100ème jour au cours duquel la RTBF n'avait pas encore appliqué la recommandation de la Commission d'Éthique de la Publicité concernant le JT de la mi-journée... Voici trois exemples

### 1/ JUSTE UNE FOIS

Le matin du 100ème jour, s'achevait la rediffusion en boucle du JT soir de la veille. Au cours de ce dernier était rediffusé un extrait d'une séquence du JT de la mi-jour-

née consacrée à la Commission d'enquête des tueries du Brabant-Wallon. Apparaît, durant celle-ci, sur l'écran, la mention "Extrait du JT de 12H50". C'est la première et seule fois, à notre connaissance, que la RTBF cite publiquement le titre que devrait logiquement porter son JT de la mi-journée afin de "lever toute ambiguïté".

### 2/ MÉTÉO : "LA" BOURDE

A la fin de la séquence météo qui est diffusée entre les titres de 12H45 et le JT de 12H50, le présentateur météo dit : "Il est 12H48. Dans un instant, le 12H45 de François de Brigode". Donc, quelques instants après 12H48, démarre le 12H45... La gaffe ! Ce type de bouffonneries seront possibles tant que la RTBF, à la demande de sa direction, jouera à l'autruche (voir interview de Gérard Lovérius).

### 3/ ÉMISSION SANS TITRE !

Le JT de 19H30 s'achève par "à 12H45, vous retrouverez Jacques Brédael". Le JT de fin de soirée s'achève par un "Demain : 12H45, François de Brigode".

La recommandation qui fait suite à notre plainte a fait bouger la RTBF au moins sur un point : lorsqu'elle propose son rendez-vous d'information de la mi-journée, elle ne cite plus le titre de l'émission, comme naguère, mais le nom du journaliste.

### PAUVRE LAURETTE !

Tout ceci démontre que la RTBF, malgré l'insistance de certains de ses administrateurs et d'Henry Ingberg, l'un des deux Commissaires du Gouvernement mandatés au Conseil d'Administration de l'Institut, ne veut pas appliquer la recommandation transmise par la Ministre Laurette Onkelinx. Le titre de notre "une" du

numéro précédent de notre journal reste entièrement d'actualité : "Ministre de l'audiovisuel : Sans autorité ?".

Que pense Madame la Ministre du fait que le Directeur de la Télévision nous déclare explicitement que les journalistes de la RTBF ne peuvent pas parler du "12H50" sur antenne ?

Gérard Lovérius trouve "que cela ne se met pas bien en bouche"... Oublie-t-il qu'il y a quelques mois, il en était de même pour le "12H45", puisque l'on ne connaissait, à l'époque, que les 13H !

### ET LA PRESSE ÉCRITE ?

Le 100ème jour, nous avons également parcouru la presse écrite.

La Dernière Heure, La Libre Belgique et Le Soir avaient commenté en son temps la recommandation de la Commission d'Éthique de la Publicité.

Ces journaux l'appliquent-ils au quotidien ?

Le service de presse (le seul organe de la RTBF qui a levé les ambiguïtés) leur envoie régulièrement ses communiqués. Il y est question de la météo à 12H45 et du JT à 12H50.

Les trois quotidiens cités, ainsi que La Wallonie et l'Avenir du Luxembourg, n'ont pas clarifié la situation. Dans leurs programmes TV, il n'existe toujours pas de JT à 12H50.

Les hebdomadaires Télépro et Le Vif/L'Express situent le JT à 12H50. Bravo !

Par contre, devraient également revoir leur copie : Femmes d'Aujourd'hui, Le Soir Illustré, TéléCiné-Revue, Téléoustique, TéléVision, etc.

Benoit GOOSSENS

## Méthode procédurière

# CONFORME, PUIS NON-CONFORME!

Dans le dernier numéro de "Comment Télé-Vous ?", nous vous avons annoncé que nous avons introduit une nouvelle plainte à la Commission d'Éthique de la Publicité et que cette dernière l'avait considérée comme conforme. Elle nous avait donc invité à assister à sa réunion du 16 janvier au cours de laquelle elle allait la traiter.

Il s'agissait pour nous de demander à la RTBF de mettre fin à la présence de nombreuses publicités clandestines pour des bières et autres boissons dont sont truffées les émissions de "Bon Week-End".

Nous avons participé à cette réunion. L'Administrateur Général de la RTBF, Jean-Louis Stalport en personne, s'était déplacé également, accompagné d'un avocat. Il a

demandé que la Commission revienne sur sa décision pour considérer notre plainte non recevable.

Celle-ci, dans une réunion à huis clos, s'est pliée à cette demande et nous l'a notifié par écrit.

### DOUBLEMENT INCORRECT

Nous considérons comme incorrectes non seulement cette décision mais également la manière dont la réunion à laquelle nous avons participé s'est déroulée.

### EMPÊCHER LE PUBLIC DE SAVOIR ?

D'autre part, la Commission nous a annoncé qu'elle reprendrait notre plainte à son compte et la traiterait. Ceci veut dire que si elle aboutit à une recommandation, elle ne devra la communiquer qu'à la Ministre de l'Audiovisuel et à la RTBF. L'A.T.A. ne pourra donc pas en avoir connaissance. Ce qui nous empêchera d'en

informer nos membres, les journalistes et le public. Ce qui ne nous permettra plus de réagir auprès de la Ministre qui, rappelons-le, a le droit de décider de tenir compte ou non de la recommandation.

### DANS UN SOUCI D'OBJECTIVITÉ

Le 28 janvier, nous avons réagi auprès de la Commission en lui posant 12 questions par écrit. Le 4 février, le secrétaire de la Commission nous a écrit pour nous annoncer que le Président Hollander répondra à notre courrier dès son retour en Belgique.

L'A.T.A., dans un souci d'objectivité, attendra celui-ci avant de détailler publiquement ses nombreuses critiques du fonctionnement de la Commission d'Éthique de la Publicité. Rendez-vous donc, nous l'espérons, le mois prochain.

B.G.

# La Deux : la nouvelle chaîne de la RTBF

## LA DIVERSITÉ À 20H

Au cours de la conférence de presse de lancement de La Deux, Jean-Louis

Stalport a judicieusement résumé les trois objectifs de la chaîne qui succédera à Télé 21 dès le 1er mars prochain :

- 1° : toucher des publics "cibles", différents au fil de la journée,
- 2° : proposer des rediffusions,
- 3° : être la chaîne de l'événement.

Puisque les matières sportives de l'ex-Télé 21 sont rapatriées, également à partir du 1er mars, sur la nouvelle Eurosport 21, la Deux va donc devenir essentiellement socio-culturelle.

Ainsi donc, nombre d'émissions qui étaient jusqu'à présent diffusées

dans des créneaux de moyenne ou faible écoute vont être accessibles à des heures beaucoup plus favorables.

Exemple. Naguère, on avait reproché à la RTBF de diffuser sa série d'émissions d'éducation aux médias "J'aime la télé", sur la Une, le samedi au milieu de l'après-midi, heure à laquelle nombres de jeunes suivaient des cours à l'académie, s'entraînaient à tel ou tel sport ou faisaient du shopping... Une rediffusion estivale de cette série avait tenté de pallier à cette critique.

Dès le mois de mars prochain, une nouvelle série de 14 émissions "Complètement télé" sera diffusée, tenez-vous bien... chaque mardi à 20H sur la Deux (et avec une rediffusion, le mercredi à 15H20) ! (1)

### POUR TOUS ?

La chaîne sportive, Eurosport 21, ne sera diffusée que sur le câble. Ainsi, 5% de la population qui paient

leur redevance radio télé ne pourront pas la capter. Pourtant, le nouveau projet de statut de la RTBF en discussion actuellement parle de Service Public UNIVERSEL, c'est-à-dire accessible à TOUS... Mais les protagonistes de ce projet se sont bien gardés de citer le nombre de chaînes qui devaient suivre ce traitement. Dans le plus mauvais des cas, si ce projet aux termes imprécis —volontairement ?— était voté sans être amendé, il permettrait à moyen terme à la RTBF de ne garder accessible à tous que la Une.

Quant à la Deux, au moins pour les mois qui viennent, elle sera captible avec une antenne sur le canal Hertzien 28. Sur le câble, Eurosport 21 occupera le créneau naguère réservé à Télé 21.

La Deux s'installera à la place de l'ancienne Eurosport qui était souvent reléguée très loin dans la numérotation des chaînes sur les télécommandes... Donc, psychologiquement, pour certains téléspectateurs —et notamment nombre de personnes âgées— il sera difficile de découvrir comment capter la Deux. Par contre, l'accès à Eurosport 21 sera beaucoup plus aisé. Choix innocent ? Economique ? Social ?

### DE L'IMAGINATION

Mais nous n'allons pas boudier pour autant notre plaisir. La Deux va proposer aux publics spécifiques une véritable alternative.

Par exemple, en ce qui concerne les documentaires, la RTBF avait accumulé au fil du temps des trésors qu'elle diffusait jusqu'à présent de façon fort parcimonieuse. Les téléspectateurs vont enfin pouvoir les découvrir.

Et puis, certains, à la RTBF, ne sont pas anesthésiés par le manque de moyens financiers. Cette difficulté aiguise au contraire leur imagination. Xavier Ess propose "Cybercafé" sur Radio 21, chaque dimanche de 14H à 17H45, une émission qui part à la découverte des sites internet. Désormais, les fidèles de cette émission de radio pourront se brancher également sur La Deux qui diffusera toutes les images des sites évoqués par les commentateurs de Xavier Ess et Brice Le Blévenec.

### QUELS ÉVÉNEMENTS ?

L'aspect "événement" de la Deux est également à souligner. Il irritera les personnes qui sont attachées à la fréquence de la diffusion d'une émission qu'ils apprécient et que ces événements pourraient venir "chambouler". Tout est question de mesure et de diplomatie. On peut comprendre le problème que pose à des parents la non-diffusion en dernière minute d'Ici Bla-bla, par exemple. Mais d'autre part, la diffusion des Commissions d'Enquêtes en direct (Gérard Lovérius a annoncé la diffusion de la Commission Sénatoriale sur l'assassinat des paras belges au Rwanda) ou la diffusion d'événements culturels n'est pas pour nous déplaire : le concert "en direct" (en gras dans le communiqué de presse) de Khadja Nin et de Myriam Makeba depuis le Forum de Liège, le mercredi 5 mars à 20H30 ou la cérémonie des Oscars (V.O. sous-titrée en

## Henry Ingberg et Gérard Lovérius

### PROMESSE NON TENUE

La conférence de presse qui présentait la grille de la Deux s'est déroulée ce 7 février.

Deux jours plus tôt, Henry Ingberg, le Secrétaire Général de la Communauté Française de Belgique, signe le mot d'accompagnement de l'envoi du compte-rendu de la dernière réunion de l'Atelier "Culture et Télévision" du 10 septembre de l'année précédente. Il n'y parle à aucun moment de la Deux.

Or, le compte-rendu rappelle clairement une proposition de Gérard Lovérius, Directeur de la Télévision (RTBF) chaleureusement approuvée par l'ensemble des personnes qui participèrent à cette réunion du 10 septembre : "Gérard Lovérius considère que les formes de dialogue enclenchées doivent continuer. De manière concrète, lorsqu'à l'intérieur de la RTBF, la grille imaginée pour la chaîne Arc-en-ciel (NDLR : finalement dénommée la Deux) sera esquissée, il est prêt à la discuter au sein de cet Atelier. Pour la concrétisation, la RTBF est gérée par ses organes de gestion. Cela n'empêche toutefois pas les contacts préalables..."

En faisant cette proposition, Gérard Lovérius savait très bien qu'il s'adressait à des interlocuteurs qui n'étaient pas simplement des auditeurs passifs mais bien des représentants du monde social et culturel qui proposent une réflexion aiguë, dont la pertinence n'a pas échappé à la Direction de la RTBF, puisque cette dernière a déjà programmé l'émission hebdomadaire "Javas" qui est un projet initié précisément par cet Atelier Culture et Télévision.

Donc, Gérard Lovérius demande clairement les avis de représentants d'usagers socio-culturels de la grille de la nouvelle chaîne "culturelle", avant la mise sur orbite de celle-ci. Pour, on le

suppose, éventuellement tenir compte de certaines remarques qu'il jugerait pertinentes avant le lancement définitif de la Deux...

Henry Ingberg, dont l'avis fait autorité à l'Atelier Culture et Télévision, puisqu'il en est l'initiateur, le coordinateur et l'animateur de séance, prend acte de manière fort positive de la proposition de Gérard Lovérius car elle "...peut permettre de développer une plate-forme de discussion. On a là un objet très précis et concret de débat, important pour tous les participants culturels. Au signal qui nous sera donné par la RTBF, nous réagirons donc".

Pour rappel, Henry Ingberg participe régulièrement aux réunions du Conseil d'Administration de la RTBF en tant que Commissaire du Gouvernement. Si le "signal" tardait à venir, il est donc très bien placé pour rappeler au C.A. de la RTBF la proposition de Gérard Lovérius, d'autant plus que Jean-Louis Stalport, l'Administrateur Général de la RTBF, participait à la réunion où elle a été émise et qu'il n'y a marqué aucune réticence.

### LE DIALOGUE N'AURA PAS LIEU

Un Conseil d'Administration plus que réduit (6 personnes, selon nos sources) a marqué son accord sur la grille de La Deux. La presse écrite publie les programmes. Mais aucune réunion de l'Atelier Culture et Télévision n'a été convoquée. Dialoguer avec des usagers avant le lancement d'un projet n'est donc, tant au niveau de la Direction de la RTBF que du Secrétaire Général de la Communauté Française de Belgique, que de la poudre aux yeux.

**Bernard HENNEBERT,**  
Membre de l'Atelier  
"Culture et Télévision"

Interview :  
**Gérard Lovérius**

Directeur de la Télévision (RTBF)

- Comme de plus en plus de rediffusions sont annoncées sur la Deux, ne serait-il pas utile que la presse écrite publie régulièrement les audiences cumulées des émissions et non uniquement celle d'une première diffusion sur la Une ?

- G.L. : Ah, ce n'est pas possible... Nous faisons parfois l'exercice pour nous-mêmes. Il est tout-à-fait certain que lorsqu'on réalise ce calcul pour, par exemple, les diffusions de certains documentaires, on arrive à des chiffres d'audience étonnants.

Un documentaire sur un camp de jeunes en Ukraine a été regardé, dans sa première diffusion, par 3 pts 1/2 et dans sa rediffusion par encore 2 pts. Au total, cela avoisine 150.000 téléspectateurs. L'offre télévisuelle est tellement importante rien qu'en chaînes francophones sur le câble, qu'il est très important que nous donnions à nos programmes une 2ème, une 3ème, voire une 4ème chance d'être regardés.

- Pourquoi ne pas diffuser par communiqué de presse ce type de calculs ?

- G.L. : L'audience est une chose. La RMB sait comment elle doit communiquer avec les annonceurs... Nous, nous programmons en faisant des choix précis — de

qualité, nous espérons... — et nous nous trompons parfois en imaginant que telle émission ne fera pas beaucoup d'audience alors que la réalité est fort différente... Nous ne nous amusons pas tous les jours à faire ces comptes d'apothicaires.

- Serait-ce une bonne idée que de rediffuser sur la Deux, le samedi vers 20 heures, Le Jardin Extraordinaire qui aura connu sa première diffusion, la semaine précédente, le dimanche soir sur la Une ?

- G.L. : C'est une idée amusante et je vois où vous voulez en venir... Rien n'est exclu. Cette grille, c'est la première de la Deux mais je crois que la plupart des téléspectateurs retrouveront sans problème Le Jardin Extraordinaire, le dimanche sur la Une...

- Chaque fois que la RTBF en a l'occasion, elle diffuse au même moment le même film sur ses deux chaînes. Sur la Une, en version doublée, et sur l'autre chaîne, en V.O. sous-titrée. Cette dernière formule remporte-t-elle du succès auprès des téléspectateurs ?

- G.L. : L'audience est très faible. Sur le panel que nous possédons et qui se limite à 750 ménages, soit environ 2.100 personnes, on est, selon le type de films, entre 7% et 12% de téléspectateurs qui optent pour la V.O.

- Dès lors, pourquoi maintenez-vous cette initiative ?

- G.L. : Parce que c'est un service que la RTBF souhaite rendre. Je le dis franchement : certains

films, lorsqu'ils sont doublés, perdent de leur intérêt et de leur saveur. Dans la mesure où cette option de programmation nous est financièrement autorisée, nous considérons que la Deux doit pouvoir continuer à rendre pareils services. Dans la mesure où nous disposons de copies ad hoc, car bien entendu nous n'avons pas les budgets pour sous-titrer nous-mêmes les films. Les V.O. sur la Deux seront encore plus fréquentes que sur 21 car il n'y aura plus aucune émission sportive qui sera programmée en lieu et place.

- L'A.T.A. s'est longuement mobilisée pour que la météo sur 21 retrouve sa traduction en langue des signes pour les sourds et malentendants. La RTBF n'a pas accédé à cette demande. Qu'en sera-t-il pour la Deux ?

- G.L. : La vraie raison, et j'y crois profondément, c'est qu'on ne peut pas réduire les tableaux de la météo. Or, l'essentiel de cette rubrique apparaît sur ceux-ci. Lorsqu'on introduit un médaillon avec le traducteur en langue des signes, le technicien est obligé de réduire le reste de l'image. D'autre part, le télétexte propose une météo très complète. Je sais bien entendu que tout le monde ne peut pas encore capter le télétexte... Enfin, un public entendant de près de 50.000 personnes sait que la météo est diffusée plus tôt sur 21 (très vite après le JT) que sur la Une (4 minutes après le JT)...

Propos recueillis par B.H.

français), le jeudi 27 mars à 20H.

Bien sûr, ce nouveau traitement télévisuel devra tenir à distance les desiderata des sponsors... Imaginez, par exemple, qu'une eau minérale voudrait absolument que la Deux diffuse en direct le festival de films qu'elle sponsorise... Utopie ? Le Jardin Extraordinaire a consacré une émission complète au Festival du Film Nature "Valvert". Le sponsor du Festival est également le sponsor... de l'émission.

### IL Y A REDIFFUSION ET REDIFFUSION...

Toujours à propos du Jardin Extraordinaire, cette émission va changer d'horaire sur la Une : elle restera programmée à 20 heures, mais elle quitte la soirée du samedi pour celle du dimanche. Beaucoup de parents s'irritent de ce changement

de programmation car leurs jeunes enfants vont coucher plus tôt le dimanche que le samedi soir.

La RTBF est-elle prête à se priver de ce jeune public ?

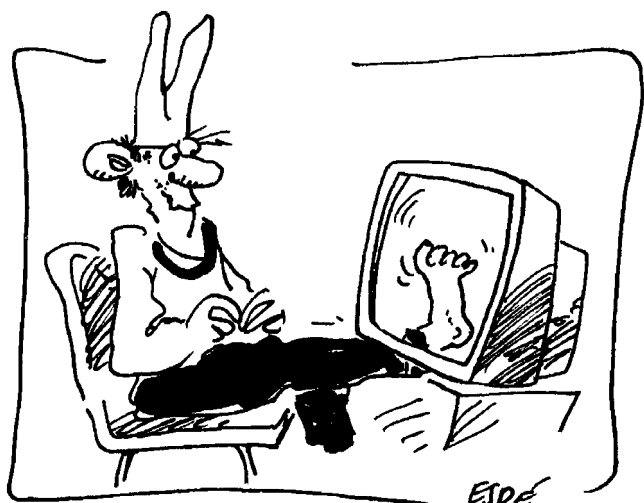
L'A.T.A. propose une solution. La soirée du samedi soir doit être impérativement "offerte" à La Loterie Nationale, il en va — nous affirmons — de la survie financière de la RTBF. D'accord ! Mais alors pourquoi ne pas utiliser les rediffusions de la Deux pour répondre à la demande impérative et justifiée des parents ? Donc, l'A.T.A. suggère à la Deux de rediffuser, chaque samedi à 20H, l'édition du Jardin Extraordinaire diffusée sur la Une le dimanche précédent. Cette proposition plaira-t-elle à la RTBF ? Elle ne sera certainement pas appréciée par une RTBF qui s'intéresserait davantage à ses commanditaires publicitaires qu'à ses

téléspectateurs, car cette RTBF découvrirait que pareille rediffusion du Jardin Extraordinaire sur la Deux risque, le samedi soir, de faire ombrage à Bingovision... Et moins de téléspectateurs accrochés à cette émission risque d'irriter La Loterie Nationale... Espérons que le Service Public préfère ses téléspectateurs

**Bernard HENNEBERT**

(1) Un manuel d'une centaine de pages en quadrichromie est consacré à "Complètement Télé !". Pour vous le procurer, contactez Média Animation, Avenue Rogier, 32, 1030 Bruxelles. Tél. : 02/ 242 57 93. Nous proposerons une analyse de ce livre dans un prochain numéro qui sera axé sur l'éducation aux médias.

Les 14 émissions de "Complètement Télé !" sont disponibles en prêt auprès des services de la Médiathèque de la Communauté Française de Belgique.



## Comment éduquer à la télévision enfants, ados et adultes ?

Comment expliquer au public le fonctionnement du petit écran ? Telle est la question que poseront les représentants de l'A.T.A. à Patrick Verniers qui vient de participer à la réalisation de "Complètement télé !", la série d'émissions d'éducation aux médias que la Deux programmera à partir du 4 mars. Il a collaboré également à la rédaction d'un livre d'une centaine de pages servant de support écrit à l'analyse de cette série d'émissions. Patrick Verniers est Directeur de Média Animation et Membre du Conseil de l'Éducation aux Médias.

Ce débat se déroulera le mercredi 19 mars 1997, de 12H30 à 14H, au Forum de la Fnac Bruxelles, City 2, Rue Neuve.

# LA TÉLÉ AU SERVICE

“Comment Télec-Vous ?” n’a pas l’habitude de présenter de nouvelles émissions de télévision, quelques jours avant leur mise à l’antenne. Pour Appel à Témoins, nous ferons exception, car cette nouveauté du Centre de la RTBF Liège constitue une nouvelle pratique télévisuelle inédite en Belgique.



Même si nous nous interrogeons sur le sens de pareille émission, nous voulons lui donner sa chance et nous ne pouvons admettre certains a priori injustifiés que différents médias ont colporté à son sujet.

Il est trop facile, par exemple, d’ironiser sur ce projet, avant la vision de son premier numéro, en l’assimilant à “Perdu de Vue” de TF1.

Mamine Pirotte compare d’ailleurs la programmation de cette émission de Jacques Pradel à un casting : «...Vous avez une bonne tête et cela fait longtemps qu’on n’a plus parlé d’une disparition d’une jeune fille de vingt ans...». Nabela Benaïssa, à la recherche de sa jeune sœur disparue Loubna, n’a jamais eu la possibilité de participer aux émissions de Jacques Pradel. Quatre recommandés restèrent sans réponse. Pire ! Voulant le rencontrer au siège parisien de TF1, elle a été obligée de quitter le bâtiment de la chaîne privée et dut téléphoner de l’extérieur pour solliciter un rendez-vous qui n’aboutira pas (selon Le Soir du 21 août 1996 et Le Vif/L’Express du 25 octobre 1996). Commentaire de la Directrice du Centre de la RTBF Liège : «...il est clair que Nabela a un défaut majeur pour TF1, c’est qu’elle porte le voile. Quand on connaît le succès que Le Pen a en termes électoraux en France et qu’on veut faire de l’audimat, de l’émotion, du sentiment, du machin et du bazar... Si on s’appelle TF1, on ne donne pas la parole à Nabela...».

Nous souhaitons connaître l’état d’esprit et les intentions de l’équipe de la RTBF Liège qui s’attelle depuis plusieurs mois déjà à la préparation d’Appel à Témoins.

Le 22 janvier dernier, pour répondre à notre attente, Mamine Pirotte, la Directrice du Centre Liégeois de la RTBF, ainsi que l’un des présentateurs et le réalisateur de la nouvelle émission, André Leruth et Ludovic Bastin ont répondu à nos questions lors du onzième “Midi de l’Audiovisuel”.

Nous publions, ci-après, de larges extraits de ces propos après relecture et accord de leurs protagonistes. Ils ont donc valeur de déclaration de principe.

• **Mamine Pirotte** : Nous produisons au Centre de Liège l’émission Faits Divers, une émission à laquelle nous tenons énormément, et à laquelle André Leruth a d’ailleurs participé. Il en était un des journalistes de la première heure. Nous avons consacré très vite après la disparition des petites Julie et Melissa un spécial Faits Divers en septembre 95, donc à une date assez proche de la disparition des petites. Je pense que nous avons été la première télévision à rassembler sur un plateau les parents, mais aussi des représentants du monde de la Justice, puisqu’il y avait le patron de la P.J., un représentant de la Gendarmerie, et le Procureur Général de Liège, Monsieur Giet. Dans ce dossier, nous avons été les premiers à faire se confronter, si j’ose dire, le monde de la Justice et le monde du justiciable.

La crainte de la Justice belge de s’exprimer dans un média, et je ne parle pas des événements récents, je parle de ces vingt dernières années, était inouïe. Je me souviens encore du temps où avoir une interview d’un procureur général ou d’un magistrat était exclu. Nous ne sommes pas de tradition anglo-saxonne en ce qui concerne notre regard sur la Justice. Il s’agit d’une tradition de transparence et nous n’avons pas cette culture-là. Notre culture, c’est “moins on en parle, mieux c’est”.

Au cours de cette émission, un des reproches essentiels, et qui revenait comme une litanie, de la part des parents et des nombreux amis qui les entouraient, pour les assister sur le plateau, était : comment se fait-il qu’en Belgique, il n’existe pas d’émission que je qualifierais aujourd’hui de type Appel à Témoins ?

C’est à ce moment-là qu’a émergé l’idée de la nécessité de ce type d’émission, avec bien évidemment la préoccupation de ne pas tomber dans les travers d’une émission que je qualifierais largement de “spectacle”. Il n’était pas question de sombrer dans une dérive sensationnaliste. Notre modèle était Crimewatch de la BBC, une émission qui existe depuis plus de dix ans. Les professionnels de la télévision publique ont toujours eu une grande admiration pour l’institution BBC, qui est un des modèles de télévision de qualité en terme formel mais aussi une télévision de qualité en terme d’approche de service publique.

Cette émission, nous ne pouvions pas la faire sans le concours de la magistrature et des forces judiciaires. Nous n’avons pas accès aux dossiers.

Il faut donc un contact avec le monde judiciaire. C’est comme cela que ça se passe dans tous les pays, que ce soit en Hollande, en Allemagne, en Angleterre, où signalons-le, ce sont des télévisions de service publique qui ont en charge ce type d’émission.

## UN CAHIER DE CHARGES

Le Ministre de la Justice a fait distribuer aux télévisions flamandes et francophones un cahier de charges. Nous avons eu au sein de la RTBF une réunion extrêmement dense entre les “hiérarques”, c’est-à-dire les responsables de programmes au plus haut niveau : l’Administrateur Général, le Directeur de l’information, le Directeur du journal télévisé, le Directeur de la télévision, et les Directeurs régionaux de Charleroi, Liège et Bruxelles.

Nous avons eu une discussion poussée, pointue : ça nous a pris tout une après-midi, uniquement sur la question de savoir si simplement nous répondions ou non au cahier de charges. Les questions d’éthique se sont donc posées dès l’abord, avant même que la RTBF ne se positionne. La décision finale et unanime était qu’il fallait que nous répondions, parce que le service public ne peut pas s’exonérer du débat, mais nous ne pouvions répondre qu’en exprimant ce qui ne nous convenait pas dans ce cahier de charges. Nous avons donc envoyé au Ministre de la justice un document préparé par André Leruth qui était en fait notre réponse au cahier de charges.

## UNE ÉMISSION DE SERVICE

Nous y avons travaillé à trois, André Leruth, Jean-Pierre Gallet (le directeur de l’information) et moi-même. Nous avons décidé tout de suite de définir que ce n’était pas une émission d’information, mais une émission de service. C’est une nuance importante.

Nous avons des émissions d’investigation qui touchent au domaine de la Justice (Au Nom de la Loi à Charleroi et Faits Divers à Liège). Il n’est pas question que ces deux émissions, qui sont des émissions de pure investigation journalistique, puissent être comparées à Appel à Témoins, qui n’est pas du même ressort.

Donc, comme les autres télévisions, nous avons envoyé au Ministère de la Justice notre réponse au cahier de charges.

Nous avons évacué tout ce que nous avons considéré comme inacceptable. Au départ, ils n’ont pas imaginé que les télévisions auraient pu

# ICE DES VICTIMES

participer à la commission de sélection par exemple. Là, on a dit non, c'est pas possible. Nous gardons tout de même la responsabilité éditoriale de ce que nous faisons.

Mais il y avait aussi des choses plus périphériques, moins fondamentales, comme par exemple... "présenté par un homme et une femme". Mettre ça comme obligation télévisuelle, était hallucinant. Ce sera présenté par les gens qu'on estime compétents. Mais ces demandes étaient "normales" : c'était la voix d'un des partenaires. Ensuite la voix du deuxième partenaire s'est faite entendre.

On s'est dit qu'on allait probablement attendre un certain nombre de mois avant d'avoir une décision. Mais cela a été très très vite. La demande était évidemment forte de la part de toutes les parties. Du côté de la Justice, je pense qu'ils ont compris que c'était un service qui peut être tout à fait porteur en terme d'aide au citoyen. Et pour la télévision qui l'a en production, c'est une expérience, c'est un challenge, car on n'a jamais fait ça en Belgique.

Et puis nous avons donc appris que les deux télévisions sélectionnées pour collaborer avec le monde judiciaire pour monter une émission d'appel à témoins –mes mots sont précis, je n'ai pas dit "être au service de", j'ai bien dit "collaborer" car il s'agit bien d'un partenariat– étaient la RTBF et VTM.

## UNE COMMISSION D'ÉVALUATION

• **André Leruth** : Vu à travers nos pratiques de professionnels, à travers nos habitudes de journalistes et de réalisateurs, c'est vrai que ce cahier de charges pouvait paraître nous mettre dans une situation de "faiseur". La justice avait fort bien analysé le problème du droit des justiciables, des suspects, des victimes. Avec beaucoup de prudence et beaucoup de nuances, elle avait élaboré son cahier de charges. Mais par ailleurs, elle n'avait sans doute pas analysé le rapport qu'il peut y avoir entre ce qu'elle conçoit et la fabrication d'une émission de télévision. Nous avons donc répondu par un projet qui allait dans ce sens où nous souhaitons effectivement susciter l'appel à des témoins sur des affaires non élucidées, afin qu'elles soient le plus souvent possible résolues, trouver des pistes, et que la justice puisse aller plus vite, ce qui était la demande légitime des victimes. Mais il fallait trouver une forme qui soit plus proche de nos habitudes. Certaines modifications ont été acceptées. Par exemple, il existe un comité d'évaluation des dossiers qui nous sont transmis, et sur lesquels d'ailleurs nous avons un droit de regard absolu, avec la réserve qu'il y a bien entendu un certain nombre de choses qui ne peuvent pas encore être proposées au public. Si on commence à donner le détail des pistes pour dire que nous avons des scoop, vous imaginez bien qu'il y a des suspects qui vont s'enfuir, qui vont dissimuler, qui vont préparer une défense...

Donc nous avons ces dossiers qui sont aux mains des magistrats, qui sont examinés par une commission d'évaluation composée des membres du SGAP (Service Général d'Appui Policier), qui a été créée en 1994 par le Ministre de la Justice afin de rassembler les différentes forces de police au sein d'un organisme qui coordonne les activités judiciaires. Cette commission est présidée par un magistrat, qui est un avocat général.

VTM et la RTBF y sont présentes et participent aux délibérations. Nous avons le pouvoir de présenter des propositions. Dans des réunions que nous tenons maintenant depuis le mois de décembre, nous avons déjà eu l'occasion de présenter trois ou quatre propositions. Au sein de cette commission, une série de dossiers sont choisis et analysés, ensuite nous préparons un "scénario" avec le concours des enquêteurs.

## REVALORISER L'IMAGE DE LA JUSTICE

• **Mamine Pirotte** : La Justice essaye-t-elle de "refiler le bébé" à la RTBF ? C'est une interrogation légitime, mais nous ne pouvons pas procéder par procès d'intention.

Nous ne voulons pas que la Justice déplace son rôle chez nous.

On n'a pas de suspicion vis-à-vis de nos partenaires, parce qu'il est impossible de travailler dans un pareil climat. On considère qu'on est entre adultes, entre gens qui sont responsables, entre gens qui sont en principe soucieux du service public. A un moment donné, on aura des évaluations. Tout comme il y a une commission de sélection, il y aura également une commission d'évaluation, qui se réunira après chaque émission, et à laquelle bien sûr nous participons.

Quant à ce que la Justice revalorise son image, en terme de service public et de citoyenneté, tant mieux si notre émission peut aider aussi peu que ce soit la Justice et les justiciables à mieux fonctionner. Mais il n'empêche que nous allons être vigilants.

## PRIORITÉ AU RESPECT DE LA VIE PRIVÉE

• **André Leruth** : Nous sommes dans une situation nouvelle, celle de collaborer. Collaborer avec un sens éthique, le respect de la vie privée. Il sera d'ailleurs fait appel à la Commission de la vie privée chaque

fois qu'un problème se présente. Il faut établir une confiance nouvelle sur base d'égalité et d'équité, chacun ayant son mot à dire, chacun ayant sa position à faire valoir. Nous pouvons parfaitement, au sein de cette commission de sélection, expliquer notre point de vue.

En cas de conflit, il est prévu que c'est le président, avocat général magistrat, qui décide. Ce n'est donc ni la police, ni la télévision. Il y a une volonté commune des différentes polices, même si on peut penser qu'elles ont plutôt intérêt quelque fois à faire valoir leur maison plutôt que celle des autres. Chacun vient dans un esprit commun, qui est celui de résoudre des enquêtes, des affaires non résolues. Chacun a donc intérêt à venir. Nous sommes aussi très perméable à ce qui se passe dans la société et nous souhaitons que le téléspectateur ait une réaction positive, qu'il marche avec nous... Qu'il nous dise aussi, à travers un échange de courrier, ou par le biais d'associations comme l'A.T.A., qu'il faudrait peut-être corriger le tir de telle ou telle manière.

## APPEL À LA MÉMOIRE DES TÉLÉSPECTATEURS

• **André Leruth** : Les affaires sélectionnées seront les plus récentes possibles, simplement pour une question de souvenir. Appel à Témoins met en image des scènes qui correspondent à une affaire précise et suscite ainsi chez le téléspectateur un rappel d'événements qui autrement resteraient peut-être gardés dans son inconscient. C'est un plus par rapport à une simple interview. Il faut montrer des situations qu'un téléspectateur a peut-être vu. Les affaires récentes ont plus de chance d'aboutir. C'est dommage pour les affaires plus anciennes, mais il faut regretter que l'émission n'ait pas existé plus tôt.

## LES DEMANDES DU PUBLIC

• **Mamine Pirotte** : On va voir comment les choses se passent. Je pense que les téléspectateurs vont tout de suite assimiler la mécanique. Je pense que le justiciable lui-même, parce qu'il est intelligent, va tout de suite comprendre. N'écrivons que les gens qui ont des problèmes du même gabarit que ceux qui seront évoqués, c'est à dire mort d'homme, disparition, etc. De toute façon, je le répète, ce ne sera pas à nous à juger si on traite ou non tel ou tel cas. Si nous

## Concrètement

La première émission d'Appel à Témoins se déroulera le mercredi 26 février, sur la Une, à 20H10. Elle aura un rythme mensuel et durera 50 minutes. Chaque séquence introduite par les présentateurs André Leruth et Nathalie Marly aura un suivi, le soir même (l'émission se déroule en deux parties; cette dernière, programmée après un film, fera un premier bilan des appels) et éventuellement dans les émissions ultérieures. Les téléspectateurs sont invités à réagir en formant un numéro gratuit. A chaque dossier traité dans l'une des séquences correspondra un numéro (0-800...) spécifique. Les appels seront réceptionnés par les policiers en charge de l'enquête spécifique. Les dossiers ne seront pas programmés à l'antenne sans l'accord des familles concernées.

Vous pourrez également retrouver "Appel à Témoins" sur le télétexte et sur Internet.

Contact : Appel à Témoins - RTBF Liège - Palais des Congrès - 4020 Liège  
La RTBF sur internet : <http://www.rtbef.be/>

estimons que le dossier proposé vaut la peine, on le proposera au comité de sélection et on en discutera. D'où l'importance d'avoir cette possibilité d'initiative au niveau du comité de sélection.

### LA MISE EN FORME DE L'ÉMISSION

• **Ludovic Bastin** : Il ne faut pas que l'émission soit trop sèche ou indigeste pour le téléspectateur. Son but est de susciter des témoignages. Il faut donc des témoins potentiels devant l'écran, qui regardent l'émission dans son entièreté. Nous avons fait des tests depuis quelques mois sur différentes séquences. Nous avons remarqué que de la musique notamment, est très utile dans des séquences dites déambulatoires, lorsque l'on voit une personne disparue qui se promène dans certains quartiers pendant plusieurs minutes. Par contre, il est certain que si on s'approche d'un lieu où il y a eu un assassinat, on ne va pas mettre de musique à ce moment-là. Je crois que tout est dans un certain équilibre permanent. Je crois que c'est ça qui est très difficile dans cette émission parce que nous n'avons jusqu'à présent aucune référence.

Le respect du sujet traité, c'est profondément ce que nous essayons de faire. C'est-à-dire que nous sommes conscients que ce sont

chaque fois des drames humains que nous sommes en train de traiter. Derrière tous ces sujets il y a quelqu'un, et je crois que c'est là essentiellement notre rôle : apporter, par rapport à la Justice justement, ce côté humain. Avoir conscience que c'est de quelqu'un dont on parle, et non d'un cadavre...

### LA RTBF ASSOCIÉE À VTM

• **Mamine Pirotte** : L'équilibre est très difficile à trouver entre ce que j'appellerais "séduire" —pour ne pas employer le mot spectacle— et avoir du fond, quelque soit le thème que l'on aborde.

Pour nos partenaires audiovisuels qui sont VTM, il faut que vous sachiez que, contrairement à nous, c'est le service information qui s'occupe de cette production. Eux non plus n'ont donc pas positionné cette émission dans le show et le spectacle. VTM et nous sommes tout à fait sur la même longueur d'onde.

• **Ludovic Bastin** : En pratique, il y aura des séquences communes à la RTBF et VTM. Il y aura un échange de sujets à chaque émission : la RTBF et VTM réalisent chacune deux grands sujets et diffusent les sujets de l'autre chaîne.

### PARTENARIAT

• **Mamine Pirotte** : Appel à Témoins est un partenariat, une

coproduction. Ce n'est pas une émission concédée à la Justice. On a émis les critiques les plus contradictoires : «c'est une émission concédée à la Justice», et à la fois on nous disait : «ce n'est pas normal que la RTBF doit y mettre des moyens». Si Appel à Témoins était une émission en partenariat avec le Ministère de la Justice et qu'en plus, elle était payée par le Ministère de la Justice, je vous avoue que je serais méchamment mal à l'aise. Sachez qu'André Leruth, Ludovic Bastin et moi-même appartenons à la RTBF. Point final.

La RTBF produit financièrement Appel à Témoins. Nos interlocuteurs, au niveau de la Justice, se sont engagés à nous procurer tous les éléments nécessaires aux reconstitutions (voitures, vêtements, etc.).

La Justice, c'est aussi un service public. C'est donc une collaboration entre deux services publics. Il manque peut-être un mot entre service et public, qu'il faut toujours réintroduire : service au public. Deux institutions publiques mettent donc une partie de leurs forces en commun pour rendre un service au citoyen.

**Propos recueillis et transcrits par Benoit GOOSSENS, Bernard HENNEBERT et Pierre RAVACH**

# DOROTHÉE SOUS-MÉDIATISÉE

**Vers un régime minceur en 1997 pour Dorothée ? TF1 ne lui concède plus que deux rendez-vous sur sa grille : le mercredi à 9H30 et le samedi à 7H10.**

On peut parler de fonte des neiges, si l'on compare à sa situation d'un an plus tôt : en janvier 1996, Dorothée présentait sept émissions par semaine. Déjà, durant les fêtes de fin d'année, les après-midi qui lui étaient réservés furent déprogrammés et remplacés par des séries américaines. A cette époque-là, surnageaient encore les rendez-vous matinaux. Ensuite, sans explication —TF1 ne "communiquent" pas beaucoup sur ce type de sujet...—, l'émission hebdomadaire "Des millions d'amis" a disparu de son créneau du

dimanche en fin d'après-midi. TF1 a compris que, désormais, les enfants aimaient de plus en plus les Minikeums sur France 3... Une hypothèse complémentaire ? AB production, qui produit les émissions de Dorothée, a créé récemment son bouquet de chaînes "AB Sat" qui est concurrent du bouquet de chaînes "TPS" qui regroupe de nombreux programmes parmi lesquels ceux de TF1... Si l'on excepte un article bien intéressant de Sylvie Kerviel (Le Monde) sur cette éclipse bien entamée, nous pouvons remarquer que nombre de journalistes qui tartinaient régulièrement des pages entières sur le phénomène Dorothée se gardent bien aujourd'hui de détailler cet effacement progressif qui, pourtant, intéresserait nombre de leurs lecteurs parents et enseignants.

# DÉSASTROLOGIE..

Il n'y a pas que l'A.T.A. (voir notre précédent journal, page 8) qui regrette le retour en force sur France 2 et France 3 des horoscopes, depuis le départ de J.-P. Elkabbach. Lu dans le courrier des lecteurs du Monde (2-3/2/97) : "Mesdames, Messieurs du CSA (français), je m'étonne fort que, dans l'exercice de vos hautes fonctions, l'attention consciencieuse que vous ne manquez pas de porter aux programmes de la télévision et votre scrupuleuse vigilance permettent au service public de s'abaisser jusqu'à proposer un horoscope aux téléspectateurs (dans Studio Gabriel sur France 2)".

Ces appels ont été entendus par la Présidence de France Télévision qui a demandé à Michel Drucker d'arrêter la chronique de Didier Derlich, car celle-ci allait à l'encontre d'une ligne éditoriale qui n'admet pas que les programmes de France 2 et France 3 servent de vitrine aux spécialistes de la voyance et de l'horoscope. De plus, leurs régies publicitaires refuseront désormais les spots payants d'astrologues. Puisse TF1 ne pas prendre le relais... Qu'elle se rappelle tous les ennuis qu'elle a dû surmonter autrefois suite aux apparitions de mages dans les émissions de Patrick Sabatier...

## Écran Témoin : joyeux anniversaire !

Le débat de L'Écran Témoin du 24 février est consacré aux souvenirs des journalistes qui l'ont animé depuis qu'elle existe, c'est-à-dire depuis vingt-cinq ans. Mamine Pirotte en sera l'une des invitées. En tant que Directrice du Centre de Liège qui produit cette émission et en tant qu'alliée depuis toujours des droits des usagers (souvenez-vous de "Minute, Papillon") fera-t-elle, ce soir-là, un joli petit cadeau aux fidèles de cette émission : annoncer que désormais l'Écran Témoin indiquera au démarrage de ses émissions la date de son enregistrement, ce qui permettra aux téléspectateurs de découvrir si le débat est en direct ou non ?

## Mort du direct ?

Les Victoires de la Musique ont été diffusées sur France 2 en léger différé, avec un décalage d'une vingtaine de minutes. Un appareillage sophistiqué permet désormais pareille manoeuvre. Pourquoi ? S'il le faut, il est possible de couper ici ou là une séquence avant la diffusion sur antenne. C'est donc une "diffusion dans les conditions du direct" avec censure possible ! Pour les Victoires de la Musique, la raison de ce traitement était d'éventuellement couper une intervention sauvage des intermittents du spectacle. Par contre, la déclaration, pas prévue au programme, du Ministre Douste Blazy est bien passée à l'antenne... Deux poids, deux mesures ?



# PPDA définitivement condamné

## PRATIQUES DOUTEUSES (SUITE)

**Le 28 janvier dernier, l'avocat de Patrick Poivre d'Arvor a plaidé d'une étrange façon : il considérait que le recel n'était pas constitué "...puisque au moment où PPDA bénéficie des prestations, les factures ne sont pas encore réglées, donc l'abus de biens sociaux n'existe pas encore...". L'avocat général a répliqué en affirmant : "...On ne peut pas faire échapper aux juges les comportements répréhensibles que notre société ne tolère plus".**

Le verdict de la dernière étape de ce procès est tombé le 6 février. Patrick Poivre d'Arvor est condamné à 15 mois de prison avec sursis et 200.000 FF d'amende pour recel d'abus de biens sociaux.

Le juge lyonnais Philippe Courroye a vérifié toutes les factures. Au départ, on parlait d'un montant de 949.000 FF. Finalement, c'est pour une série de factures dont le total se chiffre à 535.000 FF —soit plus de 3 millions de francs belges— que PPDA a été sanctionné par la Chambre Criminelle de la Cour de Cassation.

Il s'agit essentiellement de frais d'hôtels et de voyages aux quatre coins du monde, de Venise à la Guadeloupe, en passant par Courchevel ou Cardiff ! C'est Pierre Botton, le beau-fils du Maire de Lyon (au moment des faits) Michel Noir, qui lui offrit, sur le compte d'une de ses sociétés, ces sympathiques cadeaux. PPDA, durant tout son procès, a toujours affirmé qu'il croyait en âme et conscience que Pierre Botton déboursait ses sommes de son propre compte en banque, en toute amitié, et sans jamais rien lui demander en retour au niveau professionnel... PPDA acceptait les prodigalités de Botton sans se poser de questions. Quel fut journaliste d'investigation ! Arrêtons de sourire.

L'A.T.A. s'est interrogée sur l'utilité de consacrer de l'espace à ce lamentable fait divers. S'il relevait uniquement de la vie privée, amicale, de PPDA, vous n'auriez pas l'occasion de lire le présent article.

En fait, on est en plein dans l'activité professionnelle de PPDA. En effet, Pierre Botton n'était pas que le beau-fils du Maire de Lyon, il était également l'un de ses conseillers politiques et il avait constitué tout un réseau d'influence, notamment dans l'univers médiatique. Ainsi, Jean-Pierre Elkabbach s'est vu offrir un téléviseur d'une valeur de 30.000 FF. François-Henri de Virieu, ancien présentateur de L'Heure de Vérité, a reçu, quant à lui, un financement pour son club sportif de Marly-le-Roi, etc. Au cours du procès, Pierre Botton a clairement expliqué qu'il avait obtenu de PPDA l'annonce par Michel Noir en direct sur TF1 de sa candidature aux élections municipales de 1989. Par contre, les avocats de PPDA n'ont cessé d'affirmer qu'il n'y avait eu aucune interférence entre les largesses de Botton et l'activité professionnelle de leur client.

### UN JOUR DE CONGÉ

Généralement, c'est en fin de parcours judiciaire, lorsque la Cour de Cassation a rendu son verdict, que la sanction est appliquée au coupable. A TF1, on pratique scandalement d'une autre manière.

C'est lors de l'étape précédente du procès, en 1996, que PPDA fut invité par sa direction à quitter la présentation du JT pendant trois mois pour réaliser un reportage à l'étranger et mener une mission de réflexion sur le contenu éditorial du journal de la Chaîne Privée. Et puis, comme si de rien n'était, PPDA a repris la barre du 20H.

Le jour où sa condamnation fut divulguée, il a pris un jour congé. Après le week-end suivant, le 10 février, il a continué à officier normalement. Maintenant que la lourde condamnation est définitivement entérinée, TF1 parle d'une "affaire qui a été classée, l'année dernière..." et de "non événement".

Si pareille attitude de TF1 serait possible en Espagne ou en Italie, elle est inimaginable au Japon, aux Etats-Unis, au Danemark ou en Grande-Bretagne...

### COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

Et en Communauté Française ? Pour rappel, l'A.T.A. avait dénoncé une séquence de violence gratuite qui présentait l'assassinat de Rashaad Staggy et qui fut diffusée par le JT de la RTBF, le 5 août dernier. Le rédacteur en chef Michel Konen nous avait donné entièrement raison (voir "Comment Télé-Vous ?" octobre 1996). Le journaliste qui avait réalisé cette séquence, sous la direction de son chef d'édition François de Brigode, était Jacques de Waegeneer. Nous avons découvert récemment que celui-ci faisait l'objet, depuis un bon bout de temps, d'une inculpation, en tant qu'ancien attaché de presse, dans le fameux dossier Thys où il serait question "...de surfacturations assorties de rétrocessions à des ASBL proches du PSC" (Le Soir, 6/1/1997). Pour rappel également, le Président de la Commission d'ETHIQUE de la publicité toujours en exercice n'est autre qu'Emmanuel Hollander condamné dans l'affaire Inusop. Il est, avec Guy Coëme, Claude Javeau et Jean-Louis Mazy, actuellement poursuivi devant le Tribunal Civil de Première Instance de Bruxelles par le Ministère de la Défense Nationale pour des conventions dont ses sociétés auraient retiré un avantage illicite global de 1.150.000 FB...

### S'AUTO-DISCIPLINER ?

Au moment où a éclaté l'affaire PPDA-Botton, il fallait rassurer le public sur l'honnêteté de la classe journalistique. Et nombre de rédactions de France et de Navarre planchèrent bruyamment sur la nécessité d'élaborer un code de déontologie. Ce projet ne s'est pas concrétisé et, aujourd'hui, il faut bien admettre que rien n'a changé : les voyages promotionnels et les petits cadeaux restent très souvent de mise. Impunité du pouvoir de la presse ?

La condamnation définitive de PPDA a été beaucoup moins com-

menté que la précédente étape de son procès dans les médias français, et encore moins... dans la presse belge. Avec une exception : Libération a suivi cet événement de façon remarquable, en y consacrant notamment sa couverture du 9 février : "PPDA peut-il rester ?". Ce jour-là, Laurent Joffrin concluait ainsi son éditorial : "...On ne demande pas ici telle ou telle sanction. On fait part de sa sidération devant le cynisme benoît, la bonne conscience satisfaisante avec laquelle on proclame l'absolue dictature de l'audience. Par sa vindicative inertie, la direction de TF1 n'a pas transgressé une loi, violé un principe. Elle a tout simplement oublié qu'il puisse en exister".

Quelques jours plus tard, Pierre Briançon, rédacteur en chef à Libération, repartait sur le même clou dans une chronique intitulée "Balayer dans sa salle de rédaction" (13/2/1997) : "...C'est que PPDA n'a été qu'un peu plus excessif que d'autres, dans sa manière de profiter des largesses, dans son obstination à ne jamais voir, effectivement, "où est le problème" dans ces invitations munificentes au voyage. On comprend dès lors le silence gêné de ses confrères ou conseurs de la télévision, ou la manière très "service minimum" dont certains journaux ont traité la condamnation du présentateur de TF1... La crédibilité des journalistes n'est pas très fameuse... La presse écrite et l'audiovisuel nagent dans un monde sans autosurveillance... Les pratiques douteuses existent, les voyages de presse y sont monnaie courante, ces voyages tous frais payés par les premiers intéressés, entreprises multinationales, maisons de disques ou ministres. Où la complaisance remplace trop souvent la vigilance à l'égard des pouvoirs, politique ou économique...".

Et Briançon de terminer sa charge éclairante par une proposition qui nous fait doucement rigoler... C'est la même que celle qui fut proposée naguère et qui ne fut jamais concrétisée. Pourquoi refilmer toujours la même scène ? Par impuissance ? "...La presse aurait intérêt, conclut-il, à réformer elle-même ses pratiques, avant que d'autres ne s'en chargent. Ou que les lecteurs ne les sanctionnent trop définitivement".

Et pourquoi les usagers, comme dans tous les autres secteurs de la vie sociale et économique, ne pourraient-ils pas faire pression par rapport aux médias ? Voilà une idée à laquelle ne pensent jamais les journalistes, ni de la presse écrite, ni de l'audiovisuel ? Leur serait-elle encore plus insupportable que la situation actuelle ?

G. DUPEAU

## FORUM TV

Judi 20 mars, à 20H

PPDA : fautes professionnelles ?

Cinéma NOVA  
Rue d'Arenberg, 3  
1000 Bruxelles

Entrée : 200 FB (réductions 150 FB)

Membres de l'A.T.A. :  
ENTRÉE GRATUITE

# Petite sœur flamande PUBLICITÉ ANTI-PUBLICITÉ

Cela faisait longtemps que l'A.T.A. recherchait des citoyens flamands qui entreprenaient des pressions analogues aux siennes.

Et voilà qu'enfin un fermier de Tirlemont part à l'assaut du monde publicitaire flamand. Contrairement à la presse francophone en ce qui concerne nos actions, les journaux flamands ne sont pas avares de commentaires concernant les premiers exploits de son "SPOTr"...

Récemment, Humo, l'hebdo télé flamand frère de Téléoustique, a demandé à une centaine de personnalités flamandes ce qui les énervait le plus à la télévision. La réponse qui revenait le plus souvent fut : la publicité.

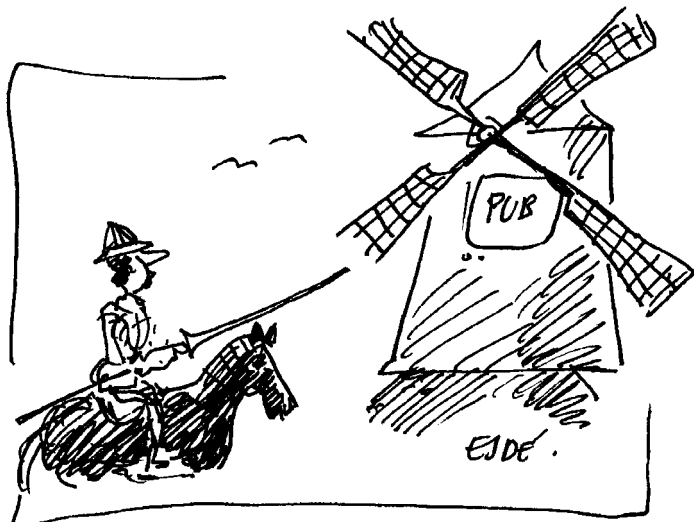
Inspiré par le groupe canadien Adbusters (les chasseurs de pub), un habitant de Tirlemont vient de créer SPOTr, ce qui veut dire "Stop à la publicité à la télévision et à la radio" (Stop Publiciteit Op Televisie en Radio). Hans Verstedden n'était pourtant pas vraiment prédestiné à se battre contre la publicité, quoique... Il gagne sa vie en élevant des animaux sans recourir aux hormones ou aux antibiotiques... La publicité serait-elle pour la télé l'équivalent des hormones pour la viande qui se retrouve dans notre assiette ?

SPOTr a voulu utiliser les armes de ses ennemis ! Humo titre : "Reclame voor antireclame-reclame" (28/1/97). Mais diffuser de petits spots anti-pub à la télé, cela marche au Canada mais pas de ce côté-ci de l'Océan... Hans a contacté en vain les chaînes flamandes privées et publiques.

## REFUS DU SERVICE PUBLIC...

VAR, la société responsable de la publicité et du sponsoring pour les chaînes de la BRTN, avait, dans un premier temps, marqué son intérêt. Mais elle est revenue bien vite sur son premier avis lorsqu'elle a entendu le projet de spot radio mitonné par SPOTr.

Elle a justifié son revirement verbalement en signalant que son statut interdisait la diffusion de spots à caractère philosophique ou idéologique. Hans Verstedden s'en étonne : mais alors pourquoi offrir du temps d'antenne — ce qui est très bien — à 11.11.11 ou à Médecins sans Frontière ? Ne peut-on pas la



parler de deux poids, deux mesures ?

## ...ET DES CHAINES PRIVÉES

Les chaînes privées tournent moins autour du pot et ne craignent pas de répondre par écrit. VT4 indiquera qu'elle "...n'a aucun intérêt à collaborer à ce projet spécifique".

Quant à VTM : "...Nous avons bien reçu le projet de script émanant de SPOTr et vous confirmons par la présente que nous ne souhaitons pas donner de suite à votre demande de réservation d'espace. En tant que chaîne commerciale, vivant par la grâce de ses annonceurs, nous pouvons difficilement nous permettre de heurter ces mêmes annonceurs. Nous vous suggérons de prendre contact avec le président du Creative Club of Belgium. Cette association a pour objectif, entre autres, une amélioration constante du niveau de la publicité. Ensemble avec vous, il devrait être possible d'émettre des propositions qui conduiraient à une créativité encore plus poussée de la part des annonceurs. De notre côté, nous veillons à ce que la part occupée par le secteur publicitaire reste bien circonscrite dans le temps et que la publicité demeure clairement distincte des programmes, de sorte que le téléspectateur ne soit pas perdu..."

## MARRE !

Pour commenter ces refus, le journaliste d'Humo demande à Hans Verstedden s'il n'entreprind pas là un combat d'arrière garde car la publicité existe depuis si longtemps... Ce journaliste n'a pas l'air de se rendre compte que, tout comme la BBC, la télévision publique flamande n'a pas encore été contaminée par la publicité commerciale... Hans lui répond par une fable : "Quand on jette une grenouille dans l'eau chaude, elle

bondit instantanément du récipient. Mais si on la dépose dans un récipient d'eau froide qu'on réchauffe progressivement, elle s'y habituera et restera dans le récipient..."

Plusieurs journaux flamands ont détaillé les aventures de Hans, en n'omettant pas de publier ses coordonnées (cette pratique est moins fréquente dans la presse francophone). Il a reçu de nombreux coups de téléphone et réunira bientôt tous ses nouveaux correspondants. Ce qui confirme son idée qu'un nombre important de gens en ont marre de la publicité. Pourquoi ? "En premier lieu, c'est ennuyeux de la regarder. C'est du temps qu'on vole à nos vies sans jamais nous avoir demandé notre avis. De plus, nous trouvons que la majorité des spots publicitaires sont débiles... Enfin, il faut savoir que le marché publicitaire, c'est 50 milliards en Belgique par an. Si on supprimait la publicité, les prix des produits diminueraient sans que la qualité de la vie des gens ne s'en ressentent".

L'équipe rédactionnelle de "Comment Télé-Zvous ?" publie ce témoignage sans aucun rappel à l'ordre du rédacteur en chef puisque le présent mensuel vit sans subside, ni publicité, uniquement grâce aux cotisations de ses membres... C'est parfois bon et agréable de le rappeler.

Inutile de vous indiquer que SPOTr et l'A.T.A. ont décidé de s'informer mutuellement de leurs expériences et probablement d'envisager des actions communes lorsque l'occasion se présentera.

**J. BUYENS et G. DUPEAU**

Contact : SPOTr - Hans Verstedden  
9, Beurtsstraat - 3390 Tielt  
Tél. : 016/ 63 45 22  
FAX : 016/ 63 99 91

**DIMANCHE 23 FÉVRIER À 20 HEURES,**  
au café Le Pantin, Chée d'Ixelles, 355 à 1050 Bruxelles

## Le Café Philosophique

invite à débattre l'Association des Téléspectateurs Actifs :

**LE CITOYEN FACE AU POUVOIR DES MÉDIAS :  
UNE RIPOSTE EST-ELLE POSSIBLE ?**

Présentation :

Marc L'Hoost, enseignant, licencié et agrégé en philosophie

"Il est important que la philosophie retrouve sa vocation socratique qui est de mettre la cité en alerte... Que les philosophes s'installent au sein de la cité, qu'ils apprennent à sortir cette discipline de son soliloque, qu'ils apprennent à la rendre accessible à tous les citoyens..."

Avec la participation de Radio Campus (ULB) qui diffusera sur son antenne un condensé du débat.

**Entrée gratuite.**

# Publicitaires et RTBF RAPPORTS DÉVOILÉS ?

Après la fameuse "note culturelle" qui fit tant de remous naguère, voici enfin l'annonce d'une réflexion par la RTBF elle-même sur ses rapports (intimes ?) avec les publicitaires et les annonceurs.

**Le comité permanent du Service Public en a fixé la date avant la fin de ce printemps 1997. Voilà une très bonne nouvelle pour les téléspectateurs !**

Le Conseil d'Administration de la RTBF mérite toute notre attention. Il est nommé démocratiquement. Après les élections, il est recomposé pour correspondre aux résultats de nos votes.

Il est clair qu'actuellement la majorité PSC-PS y fait la pluie et le beau temps. Néanmoins, et c'est probablement différent de naguère, cette majorité est parfois revenue courageusement sur des projets qu'elle tentait d'imposer. Elle a également pris à plusieurs reprises des décisions qui honorent le Service Public. Des exemples ? L'abandon du projet de diffuser une émission de télé-achat, le revirement d'une politique de programmation sportive à tout crin qui se concrétise par un refus des droits sportifs trop onéreux, la couverture coûteuse et non rentable financièrement de la Commission d'Enquête, etc.

Un nouvel exemple de cette bonne volonté sera d'actualité en mai ou juin prochain. Cette période de l'année vient d'être choisie par le Comité Permanent (réunion du Président et des Vice-Présidents) du C.A. de la RTBF pour aborder le thème épineux de l'influence de la publicité sur le contenu des programmes et la définition même de service public.

## REMOTIVER LE PERSONNEL

Il s'agit ni plus ni moins d'actualiser la définition de service public de la RTBF. Qu'est-ce qu'on peut faire ou ne pas faire ? La publicité et le sponsoring sont là. A quel moment, le lobbying de leurs protagonistes doit-il être considéré comme excessif par les membres du personnel et de la direction de la RTBF ?

Les décisions que prendra le C.A. de la RTBF devront lui permettre de mieux affronter, ensuite, la négociation de son premier contrat de gestion, avec sans doute un personnel davantage motivé, dès que le nouveau statut de la RTBF sera voté par le Parlement de la Communauté Française, les 20 et 21 mai prochains.

## EXEMPLES INADMISSIBLES

Cette initiative trouve son origine dans une lettre adressée, à la fin janvier, par le Vice-Président Jean-Marc Nollet (ECOLO) au Président du C.A. de la RTBF, Edouard Descampe (PSC).

La goutte qui fit déborder le vase est la démission du Directeur de la Radio, Etienne Sévrin, le 20 janvier dernier, qui affirmait ne plus pouvoir accepter le rôle croissant accordé à la RMB, la régie publicitaire de la RTBF, dans la stratégie des radios.

Dans une interview accordée à

La Libre Belgique, le 4 février dernier, Jean-Marc Nollet affirme être persuadé que la pression publicitaire existe à la RTBF.

Encore doit-il le prouver ! L'A.T.A. lui a demandé davantage d'explications :

«Les exemples sont nombreux et variés. Ce n'est pas à l'A.T.A. que je dois expliquer ce que je nomme dans ma lettre l'imbroglie de l'heure réelle du début du JT de la mi-journée... Il y a la nouvelle émission Bingovision qui prend la place du samedi soir réservée au Jardin Extraordinaire, dès le début mars : elle a été imposée par la Loterie Nationale... et ce, sans la moindre contrepartie financière !

Je constate également que la RMB fait pression afin que la RTBF diffuse des publicités pour certains alcools et médicaments, sans se soucier de l'impact de ceux-ci sur la santé publique et le budget de la sécurité sociale.

Certains auditeurs me demandent pourquoi les bulletins d'information, en radio, commencent parfois avec une ou deux minutes de retard. A l'heure pile, la RTBF diffuse les spots de certains annonceurs particulièrement exigeants...

Est-il normal que les émissions parrainées se multiplient ? Les annonceurs sont-ils en passe de devenir des directeurs de programmes ? Cette saison voit ainsi le retour d'Autovision et l'arrivée de Jardinage et Loisirs.

Enfin, ne vous demandez plus pourquoi certaines de nos productions propres ne font pas l'objet de rediffusions sur la Deux... Les annonceurs ne sont pas sensibles au fait qu'une émission ait une forte audience grâce à la somme de téléspectateurs qui se répartissent sur plusieurs rediffusions. Mieux vaut regrouper un maximum de téléspectateurs lors d'une seule diffusion pour les mener au spot publicitaire qui suivra cette unique présentation...».

Le sommet est ainsi atteint : la RTBF se prive de rediffusions pour des stratégies publicitaires. On n'est pas loin d'une politique de programmation au coup par coup suivant les desiderata des annonceurs.

## RIEN QUE LA DOTATION ?

Pour Jean-Marc Nollet, il n'est pas normal de procéder de la sorte, d'autant plus que 20% seulement du financement de la RTBF proviennent des annonceurs. Mais alors, que faire ? Rectifier le tir. Et si c'est impossible ? Ce n'est que dans ce dernier cas que Jean-Marc Nollet demanderait que la RTBF se contente de sa dotation de 6,2 milliards pour vivre. "Et vous croyez que le personnel, les producteurs et réalisateurs accepteraient de vivre avec près de 2 milliards de moins ?" : à cette question de Jean-François Dumont, le journaliste de La Libre Belgique, le Vice-Président de la RTBF répond : "La seule dotation impliquerait des choix, avec moins de sport et de divertissements, mais davantage d'informations, de documents et de création. Le mal serait moindre que celui où l'on va inéluctablement : démotiver les gens et ne plus faire aboutir de projets, hormis ceux qui sont financés de l'extérieur..."

**Bernard HENNEBERT**



Ce numéro de "Comment Télé-Vous ?" a été écrit, mis en page et envoyé par un collectif de bénévoles :

Paula Bouchez,  
Jean Buyens,  
Marie-Louise Diovisalvi,  
Nathalie Dunkelmann,  
Gérard Dupeau,  
Benoît Goossens,  
Bernard Hennebert,  
Charles-Henry Lerouge,  
Nicole Mertens,  
Pierre Ravach.

**Les illustrations sont réalisées par ESD.**

## L'A.T.A., C'EST QUOI ?

Née le 6 janvier 1994, l'A.T.A. est une ASBL pluraliste qui a pour objectif la promotion d'une évolution humaniste du paysage audiovisuel. Sa maxime est : "informer pour agir".

## COMMENT DEVIENT-ON MEMBRE ?

L'A.T.A. n'est pas subsidiée. Ses activités sont financées par ses membres. "Comment Télé-Vous ?" est l'organe mensuel de liaison des membres de l'A.T.A. Les membres sont également invités à participer à d'autres activités de l'association. Ainsi, l'année dernière, ils ont pu assister gratuitement à des projections privées de "Pas vu à la télé" de Pierre Carles (censuré en France par CANAL+) ou "Le Jeu de la Vérité" de Patrick Sabatier avec Chantal Goya (interdit de rediffusion), etc. De plus, l'entrée aux Forums TV organisés chaque mois au cinéma Nova est gratuite pour les membres.

La cotisation des membres est fixée à 1200 FB/an (600 FB/an pour les étudiants et les chômeurs, prière de joindre une preuve photocopiée à l'appui). La majorité de nos membres ouvrent un ordre permanent de 100 FB/mois. Sur simple demande, nous pouvons vous envoyer un bulletin à cet effet qu'il vous suffira de remplir et de transmettre à votre banque. Vous ne voulez pas devenir membre de l'A.T.A. mais vous désirez seulement vous abonner pendant un an à notre mensuel "Comment Télé-Vous ?"... Cela vous coûtera 2.000 FB/an. Le compte de l'A.T.A. ASBL (Rue Américaine, 106 à 1050 Bruxelles) est le 001-0837560-41.

## A.T.A. ASBL

Rue Américaine, 106  
1050 Bruxelles  
Tél. (du lundi au vendredi de 10H à 13H) : 02/ 539 19 79  
FAX : 02/ 539 19 79



Les lettres de lecteurs sur la télé publiées par la presse écrite sont passionnantes. Certaines d'entre-elles sont aussi intéressantes que des articles. Parfois, elles proposent une analyse différente car elles émanent de consommateurs assidus du petit écran. La présente rubrique tentera de donner une seconde vie à ces témoignages de téléspectateurs.

Pierre RAVACH

Pour ce numéro, nous avons choisi un thème qui suscite un courrier abondant dans la presse spécialisée : le débat sans cesse relancé entre les partisans des V.O. (versions originales) et les partisans des V.F. (versions doublées en français).

Il est vrai qu'en Belgique, nous avons la possibilité de choisir lorsque RTBF1 et 21 (prochainement sur La Deux) diffusent conjointement le même film d'une part en version doublée et d'autre part en version originale sous-titrée.

Très logiquement, nous avons donc sélectionné beaucoup de lettres parues dans la presse française sur cette polémique.

sins d'outre-Rhin !

ARTE pourrait-il nous expliquer cette étrange pratique ? Quitte à subir une version doublée, autant que ce soit en français ?



Toujours dans Le Monde, Régis Ziegler de Strasbourg se fâche :

"Avec stupeur, j'ai constaté que le deuxième film de "La dernière séance" sur France 3, l'Homme Sauvage, de Robert Mulligan, a été diffusé en version française. Depuis toujours, à ma connaissance, ces films sont programmés et diffusés en version originale sous-titrés en français, et le téléspectateur cinéophile que je suis en était comblé..."



A présent passons en revue les "contres" V.O.

Par exemple, René Rosa dans le courrier de Télérama écrit :

"Je sursaute de joie lorsqu'un beau film est annoncé en V.F. L'aberration, c'est cette mode (snob ?) qui veut faire entendre que le doublage est un procédé rétro qu'il faut éliminer. Au nom de quoi ? Veut-on faire croire que l'homme d'aujourd'hui parle et entend l'anglais, l'américain, l'italien, le russe et le chinois tout à la fois ? L'intonation étrangère serait-elle le nec plus ultra du cinéma moderne au point d'y sacrifier l'exactitude des dialogues et le jeu des acteurs ? En effet, quand mes yeux parcourent sur l'écran une ou plusieurs lignes de dialogue, ils ne peuvent pas en même temps voir l'image. Je n'ai pas, hélas ! de strabisme assez divergent; tout au plus puis-je capter quelques fugaces attitudes quand, par bonheur, le dialogue est court et l'action lente..."



Un autre lecteur du Monde, Jacques Tailhades, signale un autre handicap technique :

"En fonction de la densité lumineuse du bas de l'image, les sous-titres sont souvent d'autant plus illisibles que la taille de l'écran télé n'en favorise déjà pas la lecture. Là aussi, est-il impossible de trouver le moyen de ménager la vue et la patience du spectateur non polyglotte, qui, las de s'user les yeux à déchiffrer l'indéchiffrable, en vient à souhaiter... une version en français passe-partout (passe partout, parce que, quelles que soient la personne ou la nationa-

lité des acteurs, on subit toujours les mêmes voix et les mêmes intonations !)".



Encore dans Le Monde, Michel Goyat écrit :

"Ceux qui ont la disgrâce de n'être pas polyglottes, la version originale sous-titrée les condamne à une épuisante gymnastique qui les fait courir de l'image au texte et inversement, gâchant irrémédiablement l'une et l'autre, d'autant que le petit écran réduit le plus souvent les sous-titres à des proportions microscopiques".



Ensuite, il y a des avis plus conciliants et nuancés, et c'est encore dans Le Monde que nous les avons découverts.

Pierre Coulbois de Paris donne ses réflexions sur le "Cléopâtre" passé en version originale anglaise :

"J'ai trouvé ridicules ces dialogues en anglais de business entre un Romain, César, et une Egyptienne, Cléopâtre. Ridicule aussi l'officier qui acquiesce à une question de César par un «of course» viril... J'ai été gêné par les noms propres latins marqués de l'accent anglo-saxon. La version originale eut été préférable... en latin, à moins que ce ne soit en Grec. En tous cas, le français ne m'aurait pas gêné. Mais que dire, à l'opposé, de films intimistes, britanniques, japonais, hongrois, ou la langue parlée entre dans tout un ensemble... En changer, c'est introduire une note discordante dans cet ensemble, en rompre l'harmonie. Alors, V.O. ou V.F. ? Cela dépend des cas, ne soyons pas doctrinaires !"



Tandis que le Dr Elie Arie de Paris écrit :

"Dans son livre-entretien avec François Truffaut, Alfred Hitchcock se déclare partisan des versions doublées car il refuse que les spectateurs, en lisant les sous-titres, ne profitent qu'à moitié du travail cinématographique de l'auteur, de la construction de chaque plan. On peut opposer à ce point de vue les techniques de Frédéric Fellini et d'Orson Welles, pour qui la bande-son constituait un véritable travail auquel ils consacraient autant de soins qu'à l'image. Un travail qu'il serait criminel de dénaturer par le doublage. Alors, est-ce qu'il n'y aurait pas des films faits pour être vus en V.F. et d'autres en V.O. ? Et l'erreur ne serait-elle pas d'imposer une seule version ?"



En guise de conclusion voici ce que pense Nicolas Kasprzyk :

"Estimons-nous heureux... en Pologne, faute de moyens permettant une version polonaise, il est fréquent qu'une voix off remplace la version originale sous-titrée et "raconte" littéralement le film. Autant dire que les films n'ont alors plus aucun intérêt !"



Commençons par les "partisans" des V.O. : d'abord une lettre de Grégoric Leroy, de Suisse, parue dans Le Monde.

"Un apport majeur d'ARTE est le respect de l'œuvre... Ce respect se manifeste d'abord par la diffusion en version originale... Loin de moi l'idée de tirer à boulets audimateux sur une chaîne dont j'apprécie les efforts. Pourtant, je dois adresser un blâme à cette dernière. Lors de la diffusion du célèbre oratorio d'Arthur Honegger, le Roi David, les solistes et les chœurs chantaient, à juste titre, en français. En revanche, et je n'en crus pas mes oreilles, le récitant, lui, officiait en allemand ! Or, le texte est de René Morax, écrivain suisse d'expression française. Venant d'ARTE, je l'écris sans ambages, cet irrespect de l'œuvre originale m'a irrité, et je désire qu'il ne se reproduise pas..."



Également dans Le Monde, Guy Hennebelle, directeur de la revue CinémAction écrit :

"Grâce à ARTE, nous avons enfin la possibilité de voir à la télévision des films qui ne sont pas seulement français et américains. La presse les annonce souvent comme étant en version originale, mais en réalité ils sont le plus souvent traduits en allemand et sous-titrés en français. Il est surprenant et irritant d'entendre des acteurs indonésiens, chinois et autres s'exprimer dans la langue de nos voi-